



Lettre d'informations 2 novembre 2020 - Quelques nouvelles bagnolaises...

Confinement et maintien des services communaux bagnolais

Le Président de la République a annoncé le 28 octobre le rétablissement du confinement à partir du vendredi 30 octobre 2020 à minima jusqu'au 1er décembre. Le [décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire établit le cadre national de la période de confinement commencée le 29 octobre à minuit.

Ces mesures visent à réduire rapidement et autant que possible la propagation du virus et les contaminations. [Voici un récapitulatif, réalisé par MairesInfo, de ce qui est autorisé et interdit.](#) Ce qu'il faut retenir :

- **Les déplacements sont interdits** sauf dérogation exceptionnelle et sur attestation uniquement ([lien vers l'attestation de déplacement dérogatoire sous format numérique ou papier](#)). **Des attestations dérogatoires ont été imprimées et sont à disposition des Bagnolaises et des Bagnolais dans le Point Infos (ancienne cabine téléphonique).**
- Pour les déplacements récurrents (professionnel ou déplacement scolaire), les personnes devront attester de leur situation par un justificatif fourni par leur employeur ou par l'établissement scolaire.
- Les rassemblements sont réduits au strict minimum, **tout rassemblement sur la voie publique de plus de 6 personnes est interdit.**
- **La salle des Deux Joseph et la salle des Marronniers sont fermées à toute utilisation** autre que scolaire ou municipale. Les activités des associations y sont interdites.
- **La bibliothèque communale est fermée.**
- L'accès aux établissements sportifs couverts et de plein air est interdit, **l'accès aux courts de tennis communaux est donc interdit.**

Pendant la période de confinement, la mairie de Bagnols et l'agence postale communale restent ouvertes aux horaires habituels. L'école et les services périscolaires sont ouverts. Tous les agents communaux continuent leur activité.

Le site internet sera régulièrement mis à jour avec [une page dédiée à la situation Covid-19](#) et l'envoi de la lettre info hebdomadaire sera maintenu.

Contact avec la mairie et les élus

Afin de diminuer au maximum les interactions pendant les prochaines semaines, **nous vous invitons à privilégier les échanges avec la mairie par téléphone et par e-mail et de limiter les venues en mairie.**

Contactez la mairie par e-mail : secretariat@bagnols.net ou par tél. : 04 74 71 70 17. Chaque membre du conseil municipal est joignable sur une adresse électronique "mairie" : prenom.nom@bagnols.net (à noter : les prénoms ou noms composés sont reliés par un tiret ; ne mettre aucun signe d'accentuation - pas de "é" mais un "e", de "ç" mais un "c", etc.).

École et périscolaire

L'école communale de Bagnols est ouverte selon le protocole sanitaire mis en place par l'Education nationale et les dispositions annoncées aux familles par le directeur de l'école. **Les enfants de 6 ans et plus (à partir du CP) doivent désormais porter un masque.**

Le masque est obligatoire pour tous et toutes aux abords de l'école.

Nous vous invitons à limiter autant que possible les interactions (se saluer sans embrassades ou sans se serrer la main) et vous rappelons que les rassemblements de plus de 6 personnes sur l'espace public ne sont plus autorisés, **cette interdiction s'applique donc aux abords de l'école et au parc de jeux.**

[Ces informations relatives à l'école et la situation Covid-19 seront mises à jour sur la page dédiée du site internet de la commune.](#)

Action sociale et soutien

Des masques lavables et réutilisables sont disponibles en mairie. Si vous souhaitez en récupérer, nous vous remercions de vous signaler par e-mail ou par téléphone, nous nous organiserons pour vous les transmettre dans vos boîtes aux lettres.

Les membres du CCAS vont contacter les personnes recensées lors du confinement de mars-mai 2020 afin de prendre connaissance de leurs besoins et de voir comment la mairie peut les accompagner dans ce nouveau confinement. Anne LEROUX, adjointe en charge de l'action sociale, est à votre écoute pendant cette période : anne.leroux@bagnols.net ; tél : 06 67 91 81 22.

[L'agence postale communale dispose d'un poste informatique](#) avec connexion Internet et imprimante à disposition des Bagnolaises et des Bagnolais aux jours et horaires d'ouverture.

Activation du dispositif Vigipirate – Urgence Attentat

Depuis le 26 octobre 2020, suite à plusieurs attaques terroristes rapprochées, le Premier ministre a décidé **d'élever le niveau Vigipirate à "Urgence Attentat"** sur l'ensemble du territoire national. Il vise notamment la sécurité des lieux de culte et celle des bâtiments publics (services publics, locaux politiques), avec une attention particulière sur les établissements scolaires, les établissements de santé et les sièges de la presse régionale et nationale. La mairie de Bagnols, en lien avec la gendarmerie de Val d'Oingt, suit la situation avec vigilance et attention.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2020

Le compte-rendu et le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal sont disponibles [en ligne](#) et en mairie. Le compte-rendu est affiché dans les panneaux municipaux.

CCBPD - Communauté de communes Beaujolais-Pierres Dorées

Jean-François FADY a assisté au Conseil Communautaire du 28 Octobre 2020. Différentes décisions modificatives ont été prises pour ajuster le budget en cette fin d'année. Les délégués des communes au sein des pôles ont été désignés ; pour Bagnols : Audrey BARON-GUTTY, Laurent GAY, Patrick LEGRAIN, Joëlle PERRELLE et Thierry TRONCY.

SMB - Syndicat Mixte Beaujolais

Jean-François FADY a assisté, en tant que délégué titulaire CCBPD, à la réunion du Syndicat Mixte Beaujolais le lundi 26 octobre.

Le point important était la proposition de modification des statuts pour passer à un syndicat mixte disposant de 3 compétences : Schéma de cohérence territoriale, démarche Géoparc, démarche ingénierie de services.

Le Syndicat Mixte est présidé par Pascal RONZIERE et est formé entre les EPCI du territoire Beaujolais composé de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Informations des associations et informations diverses

- Du fait du confinement, **l'amicale des classes en 2** a le regret d'annoncer l'annulation de sa matinée Boudins prévue le 8 novembre. Pour les personnes ayant effectué des précommandes, le remboursement aura lieu sans problème. Merci de contacter Régis PLASSE : plasseregis@free.fr ou par téléphone au 06 79 22 60 97.

- Vous souhaitez rejoindre les casernes de **sapeurs-pompiers** situées aux alentours de Bagnols ? Envoyez votre candidature via le site www.sdmis.fr
- IZIVIA, la filiale d'EDF dédiée à la mobilité électrique, propose une carte qui recense **les points de charge électrique**. [Elle est disponible ici](#), avec comme critères de tri : ville, adresse, réseau de bornes, etc.